# **CROSS-DISCIPLINARY PROJECTS**

## **APPEL A MANIFESTATION D’INTERET**

L’Université de Lille a choisi de placer au cœur de sa stratégie scientifique les enjeux liés aux transitions contemporaines (sociétales, économiques, technologiques, écologiques…). Pour y répondre, elle organise ses actions autour de 4 hubs, pôles thématiques d’excellence, associant étroitement recherche, formation et innovation :

* Santé de précision
* Sciences pour une planète en mutation
* Monde numérique au service de l’humain
* Cultures, sociétés et pratiques en mutation

L’Initiative d’Excellence Université de Lille lance un appel à manifestation d’intérêt (AMI) visant à exploiter la vocation interdisciplinaire (\*) des hubs pour répondre aux défis des transitions. Ces projets interdisciplinaires, nommés « Cross-Disciplinary Projects (CDP) », contribueront à renforcer la visibilité et le rayonnement de l’université de Lille, et à consolider sa position d’acteur au service de la société. Ces projets emblématiques contribueront aussi à augmenter l’attractivité de l’université de Lille, tant pour les enseignants-chercheurs et chercheurs que pour les étudiants qui y verront une source de sens pour leur formation. Pour cette dernière raison, les CPD associeront étroitement recherche et formation. Enfin, ces projets pourront être source de visibilité pour le grand public, mais aussi pour les collectivités territoriales et les partenaires socio-économiques.

Pour répondre à cet objectif, il est proposé de sélectionner des CDP répondant aux critères suivants :

* Les critères prioritaires sont les suivants :
  + Le projet devra renforcer la signature lilloise sur les transitions et la visibilité des hubs de l’initiative d’excellence, et pour cela il devra être clairement différenciant des recherches menées dans le domaine à l’échelle nationale et internationale.
  + Une attention particulière sera portée à l’interdisciplinarité du projet, qu’elle soit issue d’une démarche intra- ou inter-hubs.
  + Le projet devra comporter une prise de risque, ou une dimension de rupture par rapport aux démarches classiques du domaine considéré.
  + Le projet comportera un volet formation substantiel, avec un lien notamment avec les programmes gradués. En ce qui concerne spécifiquement la réponse à l’AMI, ce volet formation pourra rester intentionnel, mais les porteurs de projet devront tout de même prendre contact avec les responsables de programmes gradués et de composantes concernés pour cadrer leur proposition.
  + Le projet impliquera un collectif de recherche de l’université de Lille et des partenaires de l’Initiative d’Excellence, dont le périmètre permettra de justifier la nature et la qualité des résultats attendus et le niveau de financement demandé. D’autres partenaires externes pourront être impliqués (dès la mise en œuvre du projet ou au cours de son déploiement), mais sans financement pour ceux-ci.
  + Le projet devra inclure un objectif d’attractivité pour des chercheurs externes, ou une démarche visant à préparer des candidatures de haut niveau à des concours ou appels compétitifs. Il pourra aussi impliquer les chaires professeurs junior.
* Les critères suivants contribueront à la sélection, sans qu’ils soient prioritaires :
  + La thématique pourra être en lien avec une stratégie régionale, nationale et/ou européenne, mais sans que le projet soit redondant avec des réponses à des AAP existants. L’objet est ici de pouvoir mieux émarger à des AAP en augmentant les compétences du collectif.
  + Le projet pourra s’inscrire dans la thématique d’un des CPER portés par l’université de Lille, mais sans que son financement soit redondant avec ce qui est potentiellement prévu dans le CPER. Le projet pourra par exemple contribuer à renforcer une dimension de recherche amont du projet qui n’est pas financée actuellement.
  + Le projet pourra contribuer à renforcer la carrière de jeunes chercheur.e.s, par exemple en les impliquant dans la coordination ou en contribuant à créer une équipe de recherche à haut potentiel.
  + Le projet pourra impliquer des partenaires internationaux, notamment ceux identifiés comme prioritaires pour l’université de Lille (\*\*) ou les porteurs de chaire internationale, avec pour objectif de répondre à des AAP européens ou internationaux d’envergure.
  + Le projet pourra impliquer un volet innovation, avec notamment l’implication de partenaires socio-économiques qui contribueront au cofinancement du projet (labo communs, chaire industrielle…).
  + Le projet pourra impliquer les plateformes labellisées de l’université de Lille.

Par ailleurs, pour être éligible, le projet devra répondre aux attentes suivantes :

* Il montrera une attention particulière à l’égalité des genres.
* Les résultats du projet seront inscrits dans une démarche de science ouverte, incluant la gestion ouverte des données en mode FAIR.
* Le projet participera à l’ouverture de la science vers la société, impliquant des actions de médiation scientifique ou des partenariats avec des acteurs de la société civile (associations, acteurs institutionnels des politiques publiques…)

La participation aux CDP est ouverte à tous les personnels de l’université de Lille et de ses partenaires (CNRS, Inrae, Inria, Inserm, CHU de Lille, Institut Pasteur de Lille, Centrale Lille, IMT- Lille Nord Europe).

Il est prévu de financer de 12 à 16 CDP, en plusieurs vagues. Leur taille pourra être variable et leur financement pourra se situer entre 0,2 et 0,8 M€ par an, durant 4 années, renouvelable une fois après évaluation. La ventilation du financement est laissée au choix des porteurs, mais elle devra être justifiée. A noter qu’aucun investissement en équipement mi-lourd ne sera possible. Le CDP aura pour vocation à compléter son budget au-delà de la dotation initiale de l’initiative d’excellence, notamment en répondant à des AAP (internes et externes, notamment européens), en sollicitant les collectivités territoriales lorsque la thématique le permet, ou encore en nouant des partenariats avec le monde socio-économique. Au cours du projet, la fondation de l’université de Lille pourra accompagner les CDP pour la recherche de soutiens.

Cet AMI a pour objectif d’identifier les CDP potentiels, et de contribuer à les optimiser pour qu’ils répondent au mieux aux attendus de l’AAP qui suivra. Les porteurs seront auditionnés, et un avis sera rendu sur leur proposition. Un appel à projets, réservé aux projets préalablement soumis à l’AMI, sera ensuite lancé pour finalement procéder à une sélection des CDP. Le lancement des 3 à 6 projets prévus pour la vague 2023 sera effectué début 2024.

S’il souhaite être programmé sur 8 ans, le projet devra, à mi-parcours, non seulement respecter des objectifs de succès qui seront proposés par les porteurs, mais aussi démontrer son attractivité et avoir obtenu des financements complémentaires à des AAP compétitifs (notamment européens).

Les réponses à l’AMI comporteront un résumé du projet (1 page) et un descriptif de l’intention de positionnement vis-à-vis des critères de l’AAP listés ci-dessous (1/2 page max par critère, 10 pages maximum).

Les réponses à l’AMI sont à déposer sur la plateforme dédiée avant le **10 mai 2023.**

Les porteurs potentiels d’une réponse à l’AMI sont invités à contacter les responsables des hubs concernés \*\*\*).

**Calendrier prévisionnel :**

* 10 mars : lancement AMI
* A programmer : séances de présentation de l’AMI par hub
* 10 mai : retours AMI
* 22 mai : auditions
* 1er juin : retours aux porteurs
* Juin : avis du CA ULille sur la démarche
* 9 juin : lancement AAP
* 30 juin : dépôt d’un résumé du projet (pour permettre d’anticiper les évaluations)
* 15 septembre : dépôt projets CDP
* 15 novembre : retour évaluation internationale
* 20-27 novembre : période de réfutation (réponse des experts aux éventuelles erreurs factuelles)
* 1er décembre : retour évaluations définitives
* Décembre avis consultatif du CAC
* 18 décembre : jury
* Janvier 2024 : lancement des CDP

**Critères d’évaluation :**

* Prise en charge explicite d’un questionnement de recherche en lien avec les transitions
* Qualité scientifique
* Caractère différenciant
* Prise en compte de l’interdisciplinarité
* Prise de risque ou dimension de rupture
* Qualité du consortium
* Mesures d’attractivité
* Implication de la formation (Programmes gradués)
* Critères non obligatoires, répartis en :
  + Renforcement du positionnement dans une stratégie nationale ou européenne
  + Contribution au renforcement d’un CPER
  + Soutien à des jeunes chercheur.e.s
  + Implication de partenaires internationaux
  + Implication de partenaires socio-économiques
  + Adossement aux plateformes
* Qualité de construction du projet (programmation, définition des indicateurs de succès)
* Construction et crédibilité du budget
* Critères d’éligibilité
  + Prise en compte de l’égalité des genres
  + Science ouverte et gestion des données
  + Ouverture vers la société

(\*) le terme interdisciplinaire est utilisé de manière générique et couvre les sens plus larges de pluri-, trans- et interdisciplinarité.

(\*\*) les partenaires internationaux prioritaires de l’université de Lille sont actuellement les établissements membres du réseau 3i (Universités du Kent, de Gand et KU-Leuven), les établissements membres du réseau européen NeurotechEU (<https://theneurotech.eu/founders/> ), les établissements partenaires de chaires internationales, et l’Université de Liège cotutelle de l’UMR transfrontalière BioEcoAgro.

(\*\*\*) Hub « Santé de précision » : François PATTOU (U1190) et Florence Pinet (U1167)

Hub « Planète » : Coralie SCHOEMAECKER (PC2A)

Hub « Monde numérique » : Maan El BADAOUI (CRISTAL) et Arnaud MUSSOT (PHLAM)

Hub « Cultures, sociétés, pratiques en mutation » : Philippe SABOT (STL)